

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2073

27 août 2008

SOMMAIRE

Ameras S.A.	99495	Kreizheck S.à r.l.	99498
Ancaster International S.à r.l.	99496	LaSalle Euro Growth II S.à r.l.	99490
Anglo Platinum International S.à r.l.	99497	LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	99458
BRE/DB Portfolio S.à.r.l.	99463	Laumor Partners (Sàrl) Sicar	99494
Camsca, s.à r.l.	99485	Lease Jet Aviation	99491
CA.P.EQ. Natexis S.A.	99493	LEG II Laatzten S.à r.l.	99469
Cravatterie Philippe II sàrl	99462	LEG II Nurnberg S.à.r.l.	99458
ECP TTL & Cie S.C.A.	99493	Levhold Germany S.à r.l.	99495
Elfe Productions S.A.	99487	LGIG 2 Property C1 S.à r.l.	99468
E.M.E.S.	99493	LGIG CES S.à r.l.	99488
EUREMIS Luxembourg S.A.	99499	LGIG OLS & HKS S.à r.l.	99466
Europe Capital Partners V S.A.	99492	Lorena A.G.	99496
Family Six S.A.	99489	Martine S.à r.l.	99497
Financière E S.A.	99473	Marwil Luxembourg S.à r.l.	99490
First Web S.A.	99468	MDNS S.A.	99485
Fondation Carlo Hemmer	99478	MGP Red Mountain S.à.r.l.	99494
Fondation Nicolas Lanners	99471	Minit S.A.	99498
Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle	99472	MOLLING Patrick Agence, S. à r.l.	99486
Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l. ...	99504	New Home Holding S.A.	99497
Gavazza S.A.	99487	Ofi MultiSelect	99488
Gedeam Real Estate and Tourism S.A. ...	99494	OFI Single Select	99487
Gia Abanico S.à r.l.	99485	Ori Martin S.A.	99491
Great Star Financial Company SA	99489	Oyster Asset Management S.A.	99486
Health Systems S.A.	99486	Oyster Asset Management S.A.	99487
Hidega S.A.	99498	Pasarlux S.à r.l.	99470
Hôtel Royal S.A.	99489	Patron Pipera Holding S.à r.l.	99488
Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfan- ce s.à r.l.	99488	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	99464
Immobilière Contourdiff S.à r.l.	99490	Red Earth Holdings S.à r.l.	99458
Indufin Capital Partners S.A., SICAR ...	99469	Residenz Berdorf Immobilien A.G.	99495
INREDE S.A. (International Nippon Real Estate Development & Finance S.A.) ...	99484	Service Station Consulting S.A.	99491
IRI Lux SA	99497	Société d'Exploitation Ferroviaire S.A. ...	99492
Isolader Europe S.A.	99492	Via Moda Sàrl	99498
		Vodafone International 1 Sàrl	99485

LEG II Nurnberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.481.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.338.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100241/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 454.650,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.085.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100243/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 2.286.317,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.250.

In the year two thousand and eight on the thirtieth day of June 2008.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom will remain the present deed.

THERE APPEARED:

1) CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Island, represented by its general partner CVC Capital Partners Asia III Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 98088;

2) CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund - A, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, represented by its general partner CVC Capital Partners Asia III Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 98088;

3) CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner

CVC Capital Partners Asia II Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453;

4) CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC Capital Partners Asia II Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453;

5) CVC European Equity Partners IV (A) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity IV (AB) Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

6) CVC European Equity Partners IV (B) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity IV (AB) Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

7) CVC European Equity Partners IV (C) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity IV (CDE) Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

8) CVC European Equity Partners IV (D) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity IV (CDE) Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

9) CVC European Equity Partners IV (E) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity IV (CDE) Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

10) CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 94504 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

11) CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 94504 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

12) CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 94504 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

13) Procific, an exempted company with limited liability, formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registry of companies of the Cayman Islands under number 52445;

14) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P, a limited partnership formed and organised under the laws of the State of the Delaware, United States of America and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and its place of business is c/o HarbourVest Partners LLC, One Financial Center, 44TH Floor, Boston, MA 02111, United States of America, registered in the state of Delaware under authentication number 3979929;

15) Partners Group Access 14, L.P, a limited partnership formed and organised under the laws of Scotland, having its registered office at c/o Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands and represented by its general partner Partners Group Management (Scotland) Limited, registered with the company registry in Scotland under number 5960;

16) Partners Group Access IV, L.P, a limited partnership formed and organised under the laws of Guernsey, having its registered office at c/o Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands and represented by its general partner Partners Group Management Limited, registered with the company registry in Guernsey under number 750;

together - "the Shareholders".

The appearing parties, as enumerated from (1) to (16) above, are hereby represented by Mrs. Stella Le Cras, private employee, by virtue of sixteen proxies dated between the 26th and the 30th of June 2008.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the Shareholders of the Company, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the name of "Red Earth Holdings S.à r.l.", registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 121.250, with a share capital of AUD 2,286,317, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, dated October the 16th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2351, on December the 16th, 2006;

II. The current share capital of the Company is set at Two Million Two Hundred Eighty Six Thousand Three Hundred and Seventeen Australian Dollars (AUD 2,286,317.-), represented by Two Million Two Hundred Eighty Six Thousand Three Hundred and Seventeen Australian Dollars (2,286,317) shares (parts sociales) of One Australian Dollars (AUD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up;

III. All Shareholders are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the present agenda, without prior notice, as follows:

Agenda:

1) Change of the financial year of the Company and subsequent amendment of the provisions of Article 11.1 (Fiscal Year) of the articles of association of the Company.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the fiscal year of the Company, so that it shall run every year from the 1st day of July of each year until the last day of June of the following year, except for the fiscal year having started on the 1st day of January 2008, which shall end on the 30th day of June 2008.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend subsequently the Article 11.1 "Fiscal Year" of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 11.1. Fiscal Year.** The Company's fiscal year starts on the first day of July of each year and shall terminate on the last day of June of the following year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel sera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

1) CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC Capital Partners Asia III Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré avec le Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98088;

2) CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund - A, L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC Capital Partners Asia III Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville

Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98088;

3) CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC Capital Partners Asia II Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré avec le Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453;

4) CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A, L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC Capital Partners Asia II Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453;

5) CVC European Equity Partners IV (A) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

6) CVC European Equity Partners IV (B) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman représenté par son général partner CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

7) CVC European Equity Partners IV (C) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

8) CVC European Equity Partners IV (D) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

9) CVC European Equity Partners IV (E) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

10) CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un Limited Partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504;

11) CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un Limited Partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504;

12) CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un Limited Partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504;

13) Procific, une société exonérée d'impôts avec une responsabilité limitée, régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 52445;

14) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P, un Limited Partnership régi par le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et son lieu d'affaires est HarbourVest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre des sociétés de l'état du Delaware, sous le numéro d'authentification numéro 3979929;

15) Partner Group Access 14, L.P, un Limited Partnership régi par le droit de l'Ecosse et ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands, représenté par son général partner Partners Group Management (Scotland) Limited et enregistré au registre des sociétés d'Ecosse sous le numéro 5960;

16) Partner Group Access IV, L.P, un Limited Partnership régi par le droit de Guernsey et ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1, 1BT, Channel Islands, représenté par son général partner Partners Group Management Limited et enregistré au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 750; ensemble - les "Associés".

Les parties comparantes, en tant qu'énumérées plus haut du (1) à (16), sont représentées par Mme Stella Le Cras, employée privée, en vertu de seize procurations datées du 26 au 30 juin 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'exposé ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

I. Les parties comparaissant sont les associés actuels de la Société, une société à responsabilité limitée existant sous le nom de "Red Earth Holdings S.à r.l." enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.250, avec un capital social de 2,286,317 AUD, dont le siège statutaire se trouve au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, daté du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2351 en date du 16 décembre 2006;

II. L'actuel capital social de la Société est fixé à Deux Millions Deux Cent Quatre-Vingt-Six Mille Trois Cent Dix-Sept dollars australiens (AUD 2,286,317.-), représenté par Deux Millions Deux Cent Quatre-Vingt-Six Mille Trois Cent Dix-Sept parts sociales d'une valeur nominale de un dollar australien (AUD 1,-) chacune, toute entièrement souscrites et libérées;

III. Tous les Associés sont valablement représentés à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour fixé à l'agenda reproduit ci-après, sans convocation préalable, comme suit:

Ordre du jour:

(1) Modification de l'exercice social de la Société et en conséquence amendement des dispositions de l'article 11.1 (Exercice social) des statuts de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'Associé de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'exercice social de la Société, de sorte qu'il court chaque année du premier juillet de chaque année au dernier jour du mois de juin de l'année suivante, excepté pour l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008 qui sera clos au 30 juin 2008.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier par conséquent l'Article 11.1 "Exercice Social" des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.1. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 7 juillet 2008. LAC/2008/27799. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008100021/208/242.

(080115202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Cravatterie Philippe II sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.597.

Il résulte des diverses cessions de parts sous seing privé en date du 30 avril 1999 que:
la répartition des parts de la société se présente comme suit:

	Parts sociales
COSTA MARIA GRAZIA	250
COSTA NUNZIATA	250
TOTAL	500

La valeur de cession de chaque part est de 100 francs lux par part

POUR EXTRAIT CONFORME
BERTAZZO KARINE
GERANTE

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 8. - Reçu cinq cents francs (500.-).

Le Receveur (signé): Joseph MULLER.

Cession d'actions

1. AG GO SA, dont le siège social se situe à 1, rue Philippe II L - 2340 Luxembourg
Monsieur DERAUW Yves, demeurant à L - 26, rue Glesener à Luxembourg
ci-après dénommé 'les Vendeurs'
 2. Mademoiselle Costa Maria Grazia, résidant à B - 6700 Arlon, rue Saint Dié, 20
Mademoiselle Costa Nunziata, résidant à B - 6700 Arlon, rue Saint Dié, 20
ci-après dénommées les 'Acquéreurs'
- est conclu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les vendeurs vendent aux acquéreurs, qui acceptent, la pleine propriété de l'intégralité des actions souscrites par les vendeurs dans la société Cravatterie Philippe II sarl constituées suivant acte de M^e Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux le 22 avril 1994.

Art. 2. Les acquéreurs paient aux vendeurs, qui en donnent par la présente bonne et valable quittance pour l'avoir reçu à l'instant même, le prix de 50.000francs.

Fait en deux originaux à Luxembourg, le 30 avril 1999.
AG CO SA / COSTA Maria-Grazia / COSTA Nunziata
Le vendeur / acquéreur /acquéreur
DERAUW Y. / - / -

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case8. - Reçu cinq cents francs (500.-).

Le Receveur (signé): Joseph MULLER.

Référence de publication: 2008099957/2426/40.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00883. - Reçu 75,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

BRE/DB Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.324.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1192 du 13 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008099936/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00748. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par: Mademoiselle Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame Valérie Sanglier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 84.135, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 15 mai 2008

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts et en vertu des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et réalisé en conséquence huit (8) augmentations de capital autorisées, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 22 avril 2008, à concurrence de 58.340,- EUR (cinquante-huit mille trois cent quarante Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.742 630,- EUR (un million sept cent quarante-deux mille six cent trente Euros) à un montant de 1.800.970,- EUR (un million huit cent mille neuf cent soixante-dix Euros) par la création de 5.834 (cinq mille huit cent trente-quatre) actions nouvelles de catégorie "ALT", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:

- 5.834 (cinq mille huit cent trente-quatre) actions souscrites par Predica 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 2 mai 2008, à concurrence de 92.770,- EUR (quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-dix Euros) pour porter le capital de 1.800.970,- EUR (un million huit cent mille neuf cent soixante-dix Euros) à un montant de 1.893.740,- EUR (un million huit cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante Euros) par la création de 9.277 (neuf mille deux cent soixante-dix-sept) actions nouvelles de catégorie "NOR", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:

- 9.277 (neuf mille deux cent soixante-dix-sept) actions souscrites par Predica 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 2 juin 2008 à concurrence de 18.800,- EUR (dix-huit mille huit cents Euros) pour porter le capital de 1.893.740,- EUR (un million huit cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante Euros) à un montant de 1.912.540,- EUR (un million neuf cent douze mille cinq cent quarante Euros) par la création de 1.880 (mille huit cent quatre-vingt) actions nouvelles de catégorie "AE8" d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:

- 940 (neuf cent quarante) actions souscrites par Private Equity Selection n° 3, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 940 (neuf cent quarante) actions souscrites par Private Equity Selection n° 3, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 24 juin 2008, à concurrence de 23.540,- EUR (vingt-trois mille cinq cent quarante Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.912.540,- EUR (un million neuf cent

douze mille cinq cent quarante Euros) à un montant de 1.936.080,- EUR (un million neuf cent trente-six mille quatre-vingts Euros) par la création de 2.354 (deux mille trois cent cinquante-quatre) actions nouvelles de catégorie "CVC", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 269 (deux cent soixante-neuf) actions souscrites par Private Equity Selection n° 2 compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- 184 (cent quatre-vingt-quatre) actions souscrites par Private Equity Selection n° 2 compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français 19 (dix-neuf) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- 1.882 (mille huit cent quatre-vingt-deux) actions souscrites par Predica 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 30 juin 2008, à concurrence de 23.170,- EUR (vingt-trois mille cent soixante-dix Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.936.080,- EUR (un million neuf cent trente-six mille quatre-vingts Euros) à un montant de 1.959.250,- EUR (un million neuf cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euros) par la création de 2.317 (deux mille trois cent dix-sept) actions nouvelles de catégorie "ALT" d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 2.317 (deux mille trois cent dix-sept) actions souscrites par Predica 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

6) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 3 juillet 2008, à concurrence de 14.000,- EUR (quatorze mille Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.959.250,- EUR (un million neuf cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euros) à un montant de 1.973.250,- EUR (un million neuf cent soixante-treize mille deux cent cinquante Euros) par la création de 1.400 (mille quatre cents) actions nouvelles de catégorie "NOR" d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 1.400 (mille quatre cents) actions souscrites par Predica 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

7) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 15 juillet 2008, à concurrence de 1.620,- EUR (mille six cent vingt Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.973.250,- EUR (un million neuf cent soixante-treize mille deux cent cinquante Euros) à un montant de 1.974.870,- EUR (un million neuf cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-dix Euros) par la création de 162 (cent soixante-deux) actions nouvelles de catégorie "SAND Co" d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 116 (cent seize) actions souscrites par Private Equity Selection n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- 46 (quarante-six) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

8) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 15 juillet 2008, à concurrence de 810,- EUR (huit cent dix Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.974.870,- EUR (un million neuf cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-dix Euros) à un montant de 1.975.680,- EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingts Euros) par la création de 81 (quatre-vingt-une) actions nouvelles de catégorie "SAND V" d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 58 (cinquante-huit) actions souscrites par Private Equity Selection n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- 23 (vingt-trois) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 233.050,- EUR (deux cent trente-trois mille cinquante euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Suite aux augmentations de capital susmentionnées, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société en lui donnant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 1.975.680,- EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingts Euros), représenté par 197.568 (cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-huit) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
 - 15.293 (quinze mille deux cent quatre-vingt-treize) actions de catégorie «ICG»;
 - 79 (soixante-dix-neuf) actions de catégorie «SE»;
 - 2.211 (deux mille deux cent onze) actions de catégorie «Sand V»;
 - 2002 (deux mille deux) actions de catégorie «Sand Co»;
 - 22.825 (vingt-deux mille huit cent vingt-cinq) actions de catégorie «P4»;
 - 63.825 (soixante-trois mille huit cent vingt-cinq) actions de catégorie «CVC»;
 - 19.960 (dix-neuf mille neuf cent soixante) actions de catégorie «ALT»;
 - 47.515 (quarante-sept mille cinq cent quinze) actions de catégorie «NOR»;
 - 15.545 (quinze mille cinq cent quarante-cinq) actions de catégorie «TAND»;
 - 6.764 (six mille sept cent soixante quatre) actions de catégorie «AE8»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.000,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. VAUDEMONT, V. SANGLIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30773. - Reçu € 1.165,25 (mille cent soixante-cinq euros vingt-cinq cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099906/206/144.

(080115257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

In the year two thousand eight, on the seventh of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 118.529,

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 2 July 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG OLS & HKS S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.782, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2102 on 26 September 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1174 on 14 May 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

First resolution

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 1,138,875.-), so as to raise it from its current amount of twelve

thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million one hundred and fifty-one thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 1,151,375.-) through the issue of forty-five thousand five hundred and fifty-five (45,555) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l." against the Company for a total amount of one million two hundred and fifty-four thousand euro (EUR 1,254,000.-).

The total contribution of one million two hundred and fifty-four thousand euro (EUR 1,254,000.-) will be allocated as follows: (i) one million one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 1,138,875.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred and fifteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 115,125.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at one million one hundred and fifty-one thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 1,151,375.-) represented by forty-six thousand fifty-five (46,055) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thirteen thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.529, représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG OLS & HKS S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.782, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2102 le 26 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 le 14 mai 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.138.875,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un million cent cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.151.375,-) par l'émission de quarante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq (45.555) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l." contre la Société pour un montant total d'un million deux cent cinquante-quatre mille euros (1.254.000,- EUR).

L'apport d'un million deux cent cinquante-quatre mille euros (1.254.000,- EUR) sera alloué comme suit: un million cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.138.875,-) au capital social et cent quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 115.125,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme d'un million cent cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.151.375,-) représentée par quarante-six mille cinquante cinq (46.055) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à treize mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9373. - Reçu six mille deux cent soixante-dix Euros (1.254.000,- à 0,5 % = 6.270,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008100027/239/104.

(080115237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

First Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 74.162.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100277/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00098. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

LGIG 2 Property C1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.339.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100232/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00938. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.170.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100239/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00895. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

—
En l'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain HUBERTY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Leudelange, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de "INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR", une société d'investissement de capital à risque sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, (la Société), en vertu des résolutions (les Résolutions) prises lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) en date du 19 mars 2008 (la Réunion).

Une copie du procès-verbal (ou extrait de celui-ci) de la Réunion, ayant été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2604 du 15 novembre 2007

2. La Société dispose d'un capital souscrit initial de quarante cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté, d'une part, par 30.650.000 (trente millions six cent cinquante mille) actions de classe A1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A1») et 10.000 (dix mille) actions de classe B1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe B 1») et, d'autre part, par 14.330.000 (quatorze millions trois cent trente mille) actions de classe A2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A2») et 10.000 (dix mille) actions de classe B2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe B2»).

3. L'article 5 des Statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-). Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des présents Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions des Statuts) à émettre de nouvelles Actions, à proposer, attribuer, octroyer des options ou accorder tout droit aux fins de souscrire à de telles Actions, de convertir tous titres en Actions ou céder des droits sur ces Actions à toute personne, selon les termes et les conditions qu'il aura préalablement définis.»

4. A la suite des Résolutions, le conseil d'administration a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de quarante cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté, d'une part, par 30.650.000 (trente millions six cent cinquante mille) actions de classe A1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A1») et 10.000 (dix mille) actions de classe B1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe B 1») et, d'autre part, par 14.330.000 (quatorze millions trois cent trente mille) actions de classe A2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A2») et 10.000 (dix mille) actions de classe B2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), à un montant de 53.000.000,- EUR (cinquante-trois millions d'euros) représenté, d'une part, par 30.650.000 (trente millions six cent cinquante mille) actions de classe A1 ayant une Valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A1») et 10.000 (dix mille) actions de classe B1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe B 1») et, d'autre part, par 22.330.000 (vingt-deux millions trois cent trente mille) actions de classe A2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A2») et 10.000 (dix mille) actions de classe B2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), par apport en espèces d'un montant de 8.000.000,- EUR (huit millions d'euros) et l'émission de 8.000.000 (huit millions) d'actions de classe A2 d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, (les Nouvelles Actions) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs à parts égales comme il est décrit dans les Résolutions.

5. Suite à l'augmentation de capital ci-haut, l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social émis de la Société s'élève à 53.000.000,- EUR (cinquante-trois millions d'euros) représenté, d'une part, par 30.650.000 (trente millions six cent cinquante mille) actions de classe A1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A1») et 10.000 (dix mille) actions de classe B1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe B1») et, d'autre part, par 22.330.000 (vingt-deux millions trois cent trente mille) actions de classe A2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les «Actions de Classe A2») et 10.000 (dix mille) actions de classe B2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 5.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HUBERTY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28694. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099904/206/69.

(080115363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Pasarlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.321.

— DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Marc JONES; réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

Monsieur Marc JONES agissant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée «PASARLUX S.à r.l.», avec siège à L-2330 Luxembourg, 122, bd de la Pétrusse (RC B No 33.321), constituée suivant acte notarié du 7 mars 1990, publié au Mémorial C No 341 du 24 septembre 1990.

Nommé à cette fonction de liquidateur lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 22 avril 2008

Lequel nous a déposé:

- 1) Le rapport du commissaire vérificateur avec bilan à l'appui.
- 2) Le rapport du liquidateur.
- 3) Le rapport d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 3 juin 2008.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution et la liquidation de ladite société.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9513. - Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008099816/207/35.

(080114800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Fondation Nicolas Lanners, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg G 116.

—
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

<i>Actif</i>	EUR
Titres ayant le caractère d'immobilisations	289 407,61
Avoirs en banques, CCP et encaisse	161 135,79
	450 543,40
<i>Passif</i>	EUR
Dotations initiales	185 920,14
Résultats reportés	239 805,46
Résultat de l'exercice	24 817,80
	450 543,40

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007

<i>Débit</i>	EUR
Dépenses de la fondation	11 000,00
Autres intérêts et charges assimilées	32,07
Résultat de l'exercice	24 817,80
	35 849,87
<i>Crédit</i>	EUR
Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	5 953,87
Dividendes obtenus	4 896,00
Dons obtenus	25 000,00
	35 849,87
Dépenses de la fondation	
Olympiade des mathématiques	6 000,00
Concours informatique (CIL)	2 500,00
Assoc. des Jeunes Scientifiques	1 500,00
Partenariat Ukraine Deux Luxembourg	1 000,00
	11 000,00

BUDGET DE L'EXERCICE 2008

<i>Dépenses</i>	EUR
Dépenses concernant l'objet de la fondation	

Olympiade des Mathématiques	6 000,00
C.I.L (concours informatique)	2 500,00
Jeunes scientifiques	1 500,00
Partenariat Ukraine Deux Luxembourg	1 000,00
Excédent de recettes:	24 000,00
	<u>35 000,00</u>

Recettes EUR

Recettes concernant l'objet de la fondation	
Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	5 000,00
Dons à recevoir de CERATIZIT S.A.	25 000,00
Dividendes BIP	5 000,00
Excédent de dépenses:	0,00
	<u>35 000,00</u>

Référence de publication: 2008099720/1100/52.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04038. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R.C.S. Luxembourg G 33.

—
BILAN AU 31.12.2006

Avoirs en banque :	273 407,84	Fonds social :	281 368 35
Compte courant	20 927,08	Résultat déficitaire :	-7 960 51
Compte à terme :	252 480,76		
	<u>273 407,84</u>		<u>273 407,84</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

Frais financiers:	197,48	Dons	19 510 00
Remboursements dons CPF	2 089,00	Intérêts	6 193 97
Subventions MLPFES	31 378,00		
Résultat de l'exercice:	- 7 960,51		
	<u>25 703,97</u>		<u>25 703,97</u>

Luxembourg, le 25 février 2008.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

La trésorière / La présidente

BUDGET DE L'EXERCICE 2007

Recettes diverses et dons:	5 000,00 EUR
Frais divers:	1 000,00 EUR
Frais de matériel:	3 500,00 EUR
Subventions MLPFES:	5 000,00 EUR
Prélèvement sur fonds social:	4 500,00 EUR
	<u>9 500,00 EUR</u> <u>9 500,00 EUR</u>

Luxembourg, le 26 février 2007.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

La trésorière / La présidente

Référence de publication: 2008099704/4833/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01438. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01440. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Financière E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.414.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Financière E S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 15 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1392 of 19 July 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 116.414 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time following a notarial deed on 8 September 2006, published in the Mémorial C number 2142 of 16 November 2006.

The Meeting is declared open with Mr Andreas DEMMEL, employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Christophe DAUM, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Katja DOERING, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) so as to raise it from its current amount of one million one hundred eighty-one thousand euro (EUR 1,181,000.-) to an amount of one million five hundred eighty-one thousand euro (EUR 1,581,000.-).

2. To issue forty thousand (40,000) new shares so as to raise the present number of shares from one hundred eighteen thousand one hundred (118,100) shares, each with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), to one hundred fifty eight thousand one hundred (158,100) shares, each with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), those shares having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription of thirty-three thousand one hundred twenty-eight (33,128) new shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, by AXA EARLY SECONDARY FUND III-1, L.P., and the subscription of six thousand eight hundred seventy-two (6,872) new shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, by AXA EARLY SECONDARY FUND III-2, L.P., to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the prenamed parties, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To consider the special report of the Board of Directors in relation to a proposed creation of a new authorised capital.

5. To create a new authorised capital in an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000) to be divided into one million (1,000,000) shares, each authorised share having a nominal value of ten Euro (EUR 10) and to further authorize and empower, within the limits of the authorised capital, the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

6. To amend the first, third and fourth paragraphs of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above increase of issued capital and to reflect the new authorised share capital of the Company.

7. Miscellaneous.

II.- The names of the shareholders represented and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance list that out of the one hundred eighteen thousand one hundred (118,100) shares, representing the entire issued share capital of the Company, all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda, known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present Meeting.

IV.- The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted each of the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-), so as to raise it from its current amount of one million one hundred eighty-one thousand Euro (EUR 1,181,000) to one million five hundred eighty-one thousand Euro (EUR 1,581,000.-).

Second resolution

The Meeting resolved to issue forty thousand (40,000) new shares so as to raise the present number of shares from one hundred eighteen thousand one hundred (118,100) shares, each with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), to one hundred fifty eight thousand one hundred (158,100) shares, each with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), those shares having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and allotment

There now appeared:

Mr Andreas DEMMEL, prenamed, residing in Luxembourg,

in his capacity as duly authorised attorney-in fact of "AXA EARLY SECONDARY FUND III-1, L.P.", a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP 636, acting through its General Partner, AXA PRIVATE EQUITY FUNDS OF FUNDS MANAGER II, LIMITED, a company incorporated in Jersey under registered number 85132 whose registered office is at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX ("AXAESF III-1 LP") and of "AXA EARLY SECONDARY FUND III-2, L.P.", a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP 692, acting through its General Partner, AXA PRIVATE EQUITY FUNDS OF FUNDS MANAGER II, LIMITED, ("AXAESF III-2 LP") by virtue of the proxies given under private seal and which proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of the said subscribers to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of subscribers	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number of shares subscribed
AXAESF III-1 LP	331,280.-	33,128
AXAESF III-2 LP	68,720.-	6,872

Said subscribers declared through their duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash.

Proof of such payment by the subscribers to the Company has been given to the undersigned Notary.

Third resolution

The Meeting resolved to accept the subscription of thirty-three thousand one hundred twenty-eight (33,128) new shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, by AXAESF III-1 LP, prenamed, and of six thousand eight hundred seventy-two (6,872) new shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, by AXAESF III-2 LP, prenamed, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the prenamed parties, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

The Meeting considered the special report of the Board of Directors in relation to a proposed creation of a new authorised capital. That report will remain, after having been initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, attached to the present deed and will be filed together with it.

Fifth resolution

The Meeting resolved to create a new authorised capital in an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000) to be divided into one million (1,000,000) shares, each authorised share having a nominal value of ten Euro (EUR 10) and to further authorize and empower, within the limits of the authorised capital, the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

The Meeting further resolved to approve that the authorisation granted to the Board of Directors above will be valid during a period ending five years after the date of publication of the resolution to create the new authorised capital in the Luxembourg official Gazette - Mémorial.

Sixth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolved to amend the first, third and fourth paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at one million five hundred eighty-one thousand euro (EUR 1,581,000.-) divided into one hundred fifty-eight thousand one hundred (158,100) shares. Each issued share has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up."

"The authorised capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares. Each authorised share has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the resolutions adopted on 30 June 2008 in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing parties in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de "Financière E S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1392 en date du 19 juillet 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.414 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 2142 en date du 16 novembre 2006.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Andreas DEMMEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne Monsieur Christophe DAUM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Katja DOERING, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de un million cent quatre vingt un mille euros (1.181.000,- EUR) à un montant de un million cinq cent quatre vingt un mille euros (1.581.000,- EUR).

2. Emission de quarante mille (40.000) nouvelles actions de manière à porter le nombre d'actions de son montant actuel de cent dix huit mille cent (118.100) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à cent

cinquante huit mille cent (158.100) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de trente-trois mille cent vingt-huit (33.128) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par AXA EARLY SECONDARY FUND III-1, L.P. et de la souscription de six mille huit cent soixante-douze (6.872) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par AXA EARLY SECONDARY FUND III-2, L.P., acceptation de la libération intégrale de chacune de ces actions par un apport en espèces, allocation des actions nouvelles émises aux parties prénommées en considération d'un tel apport en espèces et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4. Considération du rapport spécial du Conseil d'Administration relatif à la proposition de création d'un nouveau capital autorisé.

5. Création d'un nouveau capital autorisé d'un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) actions, chaque action autorisée ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et autorisation et compétence donnée au Conseil d'Administration, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé de: (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, le cas échéant, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, du prix d'émission, des termes et des conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) remplacer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

6. Modification des premier, troisième et quatrième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital émis ci-dessus et pour refléter le nouveau capital social autorisé de la Société.

7. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les cent dix huit mille cent (118.100) actions, représentant la totalité du capital social émis de la Société, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente Assemblée.

IV. Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le Président, l'Assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel d'un million cent quatre vingt un mille euros (1.181.000,- EUR) à un montant d'un million cinq cent quatre vingt un mille euros (1.581.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'émettre quarante mille (40.000) nouvelles actions de manière à porter le nombre d'actions de son montant actuel de cent dix-huit mille cent (118.100) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à cent cinquante-huit mille cent (158.100) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et paiement

Est intervenu ensuite:

Monsieur Andreas DEMMEL, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire d' "AXA EARLY SECONDARY FUND III-1, L.P.", un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, immatriculée sous le numéro LP 636, agissant par son gérant, AXA PRIVATE EQUITY FUNDS OF FUNDS MANAGER II, LIMITED, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, immatriculée sous le numéro 85132 ("AXAESF III-1 LP") et d' "AXA EARLY SECONDARY FUND III-2, L.P.", un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, immatriculée sous le numéro LP 692, agissant par son gérant, AXA PRIVATE EQUITY FUNDS OF FUNDS MANAGER II, LIMITED, ("AXAESF III-2 LP") en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs aux actions nouvellement émises par la Société de la manière suivante:

Nom des souscripteurs	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre d'actions souscrites
AXAESF III-1 LP	331.280,-	33.128
AXAESF III-2 LP	68.720,-	6.872

Les souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré le paiement entièrement libéré de toutes les nouvelles actions par apport en numéraire.

La preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter la souscription de trente-trois mille cent vingt-huit (33.128) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par "AXA EARLY SECONDARY FUND III-1, L.P." et la souscription de six mille huit cent soixante-douze (6.872) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par "AXA EARLY SECONDARY FUND III-2, L.P.", d'accepter la libération intégrale de chacune de ces actions par un apport en espèces, d'allouer les actions nouvelles émises aux parties prénommées en considération d'un tel apport en espèces et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'Assemblée a considéré le rapport spécial du Conseil d'Administration relatif à la proposition de création d'un nouveau capital autorisé. Ce rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de créer un nouveau capital autorisé d'un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) actions, chaque action autorisée ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et d'autoriser et de donner compétence au Conseil d'Administration, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé de: (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, le cas échéant, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, du prix d'émission, des termes et des conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) remplacer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

L'Assemblée a ensuite décidé d'approuver que l'autorisation conférée au Conseil d'Administration ci-dessus sera valable pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication de la résolution créant le nouveau capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les premier, troisième et quatrième alinéas de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital émis ci-dessus et pour refléter le nouveau capital social autorisé de la Société, de la manière qui suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-un mille euros (1.581.000,- EUR), représenté par cent cinquante huit mille cent (158.100) actions. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) et est entièrement libérée".

"Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (10.000.000 EUR) représenté par un million (1.000.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à: (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, le cas échéant, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, du prix d'émission, des termes et des conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) remplacer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après

la date de publication des résolutions adoptées le 30 juin 2008 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts".

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui connaissant la langue anglaise, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms, états civils, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, C. DAUM, K. DOERING, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9220. - Reçu deux mille Euros (400.000,- à 0,5 % = 2.000,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008099576/239/305.

(080114564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Fondation Carlo Hemmer, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2261 Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

R.C.S. Luxembourg G 125.

Rapports financiers de la Fondation Carlo Hemmer pour l'exercice 2007

Conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint trois exemplaires dûment enregistrés des rapports financiers de la Fondation Carlo Hemmer, établissement d'utilité publique, pour l'exercice 2007, comme suit:

- Budget 2007 (Annexe 1)
- Bilan et compte de recettes et dépenses 2007 (Annexe 2)
- Composition du conseil d'administration en 2007 (Annexe 3)

Le budget 2007 a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de la Fondation lors de la séance du 6 décembre 2006. Le bilan et le compte de recettes & dépenses 2007 ont été approuvés à l'unanimité lors de la séance du 3 juin 2008.

La composition actuelle du conseil d'administration a déjà été enregistrée précédemment au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence LSO-AL05315 en date du 22.12.2003.

Je vous prie de bien vouloir publier les rapports financiers de l'exercice 2007 de la Fondation Carlo Hemmer au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Ed Sinner

Président

P. J.: Annexe 1 - Budget 2007

Annexe 2 - Bilan et compte de recettes & dépenses 2007

Annexe 3 - Composition du conseil d'administration en 2007

FONDATION CARLO HEMMER

BUDGET 2007 (EURO)

Art.	Libellé	Budget 2007
BUDGET ORDINAIRE		
	Boni / mali du budget ordinaire	4 750
RO	Recettes ordinaires	230 500

RO-1	Résultat provenant de l'actif circulant	170 000
RO-2	Dons	500
RO-3	Remboursements de frais avancés	0
RO-4	Legs	0
RO-5	Revenu de location (AJ Lultzhausen)	60 000
DO	Dépenses ordinaires	225 750
DO-1	Activités de Jeunesse	4 050
DO-11	Classes vertes	3 800
DO-111	Primes d'encouragement aux enseignants pour l'organisation de classes vertes dans les AJ	0
DO-112	Subvention aux frais de séjour de classes vertes en AJ	1800
DO-113	Subvention à l'équipement de certaines AJ en vue de faciliter l'organisation de classes vertes et colonies	0
DO-114	Subvention aux activités d'animation dans les AJ	2000
DO-12	Voyages de jeunes	0
DO-121	Primes aux organisateurs de voyages de jeunes dans les AJ	0
DO-13	Rencontres Internationales de Jeunes	250
DO-131	Primes aux organisateurs de rencontres internationales dans les AJ	250
DO-132	Subvention à la participation de jeunes, d'étudiants ou de chômeurs < 25 ans aux rencontres internationales de jeunes dans les AJ	0
DO-14	Assurance Responsabilité Civile	0
DO-141	Subvention à la création d'une assurance civile spéciale couvrant les risques des organisateurs des catégories d'activités ci-dessus	0
DO-15	Campagne de publicité	0
DO-151	Publicité de lancement des activités sub D011, D012, D013	0
DO-2	Subventions aux projets de la CAJL	75 000
DO-21	Centrale des Auberges de Jeunesse	
DO-22	Auberge de Jeunesse Beaufort	
DO-23	Auberge de Jeunesse Echternach	
DO-24	Centre de Jeunesse Eisenborn	
DO-25	Auberge de Jeunesse Ettelbruck	
DO-26	Auberge de Jeunesse Hollenfeltz	
DO-271	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (ancienne AJ)	
DO-272	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Intérêts pour crédit à court terme	
DO-273	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Annuités pour remboursement emprunt à long terme	voir art. DO-61
DO-274	Auberge de Jeunesse Lultzhausen - frais projet et equip.	
DO-275	Auberge de Jeunesse Lultzhausen - Amortissements	
DO-28	Auberge de Jeunesse Luxembourg	
DO-29	Auberge de Jeunesse Marienthal	
D0-2A	Auberge de Jeunesse Troisvierges	
D0-2B	Auberge de Jeunesse Vianden	
D0-2C	Auberge de Jeunesse Wiltz	
D0-2D	Compte collectif (toutes AJ, dépenses non ventilables)	75 000
DO-2F	Sentiers des auberges de jeunesse, signalisation	
DO-3	Bulletin de jeunesse "De Kompass"	0
DO-31	Report de l'excédent de l'exercice précédent	
DO-32	Subvention à l'édition du bulletin "De Kompass"	0
DO-4	Dépenses administratives	21 550
DO-41	Frais de gestion de portefeuille	18 800
DO-42	Honoraires des auditeurs	2 000
DO-43	Frais de port et de télécommunications	250
DO-44	Frais divers	500
DO-5	Autres Dépenses	5 150
DO-51	Commémoration de l'anniversaire du décès de Carlo Hemmer	150
DO-52	Mémorial Carlo Hemmer	5 000

DO-53	Fonds Ecologique Carlo Hemmer	0
DO-54	Frais de promotion	0
DO-6	Annuités pour emprunts	120 000
DO-61	Projet Lultzhausen - Annuité pour remboursement emprunt 2003 - 2023	120 000

BUDGET EXTRAORDINAIRE

	Boni / mali du budget extraordinaire	0
RE	Recettes extraordinaires	0
RE-1	Crédit à court terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0
RE-2	Emprunt à long terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0
RE-3	Subventions pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0
DE	Dépenses extraordinaires	0
DE-1	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Etudes	0
DE-2	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux de gros oeuvre payables pendant l'exercice	0
DE-3	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux d'installations et de finition payables pendant l'exercice	0
DE-4	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Services d'ingénierie, de sécurité, assurances et autres services payables pendant l'exercice	0

Budget pour l'exercice 2007 approuvé par le Conseil d'Administration le 6 décembre 2006

Ed Sinner / J.Cl. Asselborn / Ch.L. Aschmann / Henri Ahlborn / Roland Hoff

Président , Administrateur / Secrétaire , Administrateur / Trésorier , Administrateur / Membre , Administrateur / Membre , Administrateur

Mesdames,

Mesdemoiselles,

Messieurs,

Nous avons procédé à un examen limité des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement d'Utilité Publique «FONDATION CARLO HEMMER» pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007. Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de l'établissement. Notre responsabilité est, sur base de notre examen limité, d'émettre un rapport sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que notre examen limité soit planifié et exécuté de façon à obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité consiste principalement à effectuer une revue analytique des données financières présentées et à obtenir des dirigeants les informations nécessaires pour en apprécier la sincérité. Par conséquent, un examen limité fournit moins d'assurance qu'une révision. Nous n'avons pas effectué une révision et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de révision.

Sur base de notre examen limité, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans les comptes annuels ci-joints, qui ont été préparés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et qui sont en accord avec les principes comptables énoncés en annexe Note 2.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Lux-Audit Révision S.à r.l.

Marco CLAUDE

Réviseur d'Entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

(Montants en Euros)

ACTIF	2007	2006	PASSIF	2007	2006
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immobilisations corporelles			Fonds social	12.394,68	12.394,68
(Note 3)	1.438.595,43	1.502.755,14	Succession		
			Carlo Hemmer	1.486.136,87	1.486.136,87
			Dons (Note 7)	5.274,62	5.274,62
			Résultats reportés	1.330.559,62	1.273.220,79
			Résultat de l'exercice	147.883,72	57.338,83
Actif circulant				2.982.249,51	2.834.365,79

Créances (Note 4)	15.181,84	14.341,20	Dettes		
			Dettes envers des établisse-		
Valeurs mobilières (Note 5)	2.344.708,79	2.369.271,15	ments de crédit (Note 8)	1.373.314,69	1.488.976,42
Avoirs en banque (Note 6)	562.971,84	443.214,73	Autres dettes (Note 4) . . .	5.893,70	6.240,01
	<u>2.922.862,47</u>	<u>2.826.827,08</u>		<u>1.379.208,39</u>	<u>1.495.216,43</u>
	4.361.457,90	4.329.582,22		4.361.457,90	4.329.582,22

Approuvé par le conseil d'administration le 3 juin 2008.

Signatures.

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

**COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES
POUR L'ANNEE SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 2007
(Montants en Euros)**

	2007	2006
Recettes provenant de l'actif circulant		
Intérêts créditeurs	19.520,90	15.645,52
Revenus sur valeurs mobilières	67.984,58	65.174,61
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières	217.404,49	139.897,77
Reprise à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	0,00	0,00
	<u>304.909,97</u>	<u>220.717,90</u>
Dépenses relatives à l'actif circulant		
Frais de gestion du portefeuille	(18.095,75)	(15.339,56)
Pertes réalisées sur valeurs mobilières	0,00	(23.948,45)
Dotations à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	(13.979,11)	(13.568,17)
	<u>(32.074,86)</u>	<u>(52.856,18)</u>
Résultat provenant de l'actif circulant	272.835,11	167.861,72
Autres recettes		
Loyer Lultzhausen (Note 4)	60.000,00	60.000,00
Dons	100,00	996,00
	<u>60.100,00</u>	<u>60.996,00</u>
Autres dépenses (Note 9)		
Frais administratifs	(1.667,65)	(4.015,67)
Frais divers	(165,00)	(1.773,10)
Projet Lultzhausen	(124.568,08)	(108.830,12)
Activités scolaires	(2.700,00)	(900,00)
Investissement CAJL	(54.950,66)	(55.000,00)
Groupe animateur	(1.000,00)	(1.000,00)
	<u>(185.051,39)</u>	<u>(171.518,89)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	147.883,72	57.338,83
Résultats reportés début de l'exercice	1.330.559,62	1.273.220,79
Résultats reportés fin de l'exercice	1.478.443,34	1.330.559,62

Signatures.

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

**ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2007
(Montant en Euros)**

1. Généralités. La "Fondation Carlo Hemmer" (la Fondation) a été constituée le 14 novembre 1986 sous la dénomination initiale de "Letzebuenger Jugendherbergen".

La Fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 29 décembre 1986 comme établissement d'utilité publique. La Fondation est désignée comme organisme pouvant recevoir des libéralités en espèces fiscalement déductibles dans le chef des donateurs suite à l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1989.

La durée de l'établissement est illimitée.

L'objet de la Fondation est de recueillir et de gérer des fonds en vue de soutenir et de promouvoir:

- le développement du tourisme social, sportif et éducatif parmi la jeunesse,
- l'établissement, l'entretien et la gestion d'un réseau d'auberges de jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg,

- l'organisation de voyages de jeunes dans le pays et à l'étranger, et de rencontres de jeunes de tous les pays sans distinction de race, de religion, ou d'opinion politique,
- l'organisation de séjours d'écoles en classes vertes dans les auberges de jeunesse et l'encouragement d'activités périscolaires en connexion avec les auberges de jeunesse,
- la formation d'animateurs.

La Fondation soutient notamment les opérations de la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l. (CAJL).

2. Principes, règles et méthodes comptables. La Fondation tient ses livres en euros (EUR) et exprimés dans cette devise. Les comptes annuels ont été préparés en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de terrains et des frais de construction d'une nouvelle auberge à Lultzhausen. Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires. Les subventions reçues sont portées en déduction du prix d'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les constructions et les subventions y relatives sont amorties linéairement à 4%.

b) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition et de la valeur du marché. Les moins-values et les plus-values réalisées sont enregistrées au compte de recettes et dépenses. Une provision pour les moins-values non réalisées est déduite, au niveau du bilan, du prix d'acquisition. Comme, jusqu'au 31 décembre 1997, la valorisation s'est faite sur base de la valeur boursière, le Conseil d'Administration a décidé que les valeurs comptables à cette date soient retenues comme valeurs d'acquisition.

c) Conversion des devises

Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction. A la clôture, les actifs circulants et les dettes sont évalués aux cours de change applicables à la date de clôture, les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de recettes et dépenses.

3. Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles évoluent de la façon suivante:

	2007	2006
Valeur d'acquisition		
- début de l'exercice	4.088.914,12	4.088.914,12
- acquisition de l'exercice	0,00	0,00
- fin de l'exercice	4.088.914,12	4.088.914,12
Correction de valeur		
- cumulée début de l'exercice	(846.874,73)	(693.185,13)
- de l'exercice	(153.689,60)	(153.689,60)
- fin de l'exercice	(1.000.564,33)	(846.874,73)
Valeur nette cumulée fin d'exercice	3.088.349,79	3.242.039,39
Subventions		
- début de l'exercice	(2.238.247,21)	(2.238.247,21)
- augmentation/diminution de l'exercice	0,00	0,00
- fin de l'exercice	(2.238.247,21)	(2.238.247,21)
Correction de valeur		
- cumulée début de l'exercice	498.962,96	409.433,07
- de l'exercice	89.529,89	89.529,89
- fin de l'exercice	588.492,85	498.962,96
Subventions nettes fin de l'exercice	(1.649.754,35)	(1.739.284,25)
Valeur comptable nette	1.438.595,44	1.502.755,14

Les immobilisations corporelles comprennent un terrain pour une valeur de 246.674,19 EUR (2006: 246.674,19 EUR).

4. Créances et autres dettes. Les créances et les autres dettes sont évaluées à leur valeur nominale et ont une durée résiduelle inférieure à un an.

Les créances se composent de la façon suivante:

	2007	2006
- Intérêts à recevoir	11.257,99	10.426,69
- Créance sur CAJL	3.923,85	3.914,51
	15.181,84	14.341,20

Les autres dettes se composent de la façon suivante:

	2007	2006
- Factures à payer	5.893,70	6.240,01
- Crédoiteurs divers	0,00	0,00
	<u>5.893,70</u>	<u>6.240,01</u>

Les mouvements du compte courant avec CAJL se présentent de la façon suivante:

	2007	2006
Solde début de l'exercice	3.914,51	58.954,51
Mise à disposition de fonds par la Fondation		
- Projet AJ Lultzhausen	0,00	0,00
- Investissements CAJL	(54.950,66)	(55.000,00)
- Total	<u>(54.950,66)</u>	<u>(55.000,00)</u>
Loyer Lultzhausen	60.000,00	60.000,00
Avance à la CAJL en fonds de roulement	95.000,00	140.000,00
Paiement des investissements 2006	55.000,00	0,00
Remboursement de frais de la Fondation avancés par la Centrale	(40,00)	(40,00)
Paiements faits par la CAJL	(155.000,00)	(200.000,00)
Divers	0,00	0,00
Solde fin de l'exercice	<u>3.923,85</u>	<u>3.914,51</u>

Le Conseil d'Administration a arrêté l'indemnité locative à 60.000,- EUR par année et payable le 1^{er} décembre de chaque année.

5. Valeurs mobilières. L'évolution des valeurs mobilières est la suivante:

	2007	2006
Prix d'acquisition		
- début de l'exercice	2.457.884,13	1.982.716,86
- acquisition de l'exercice	101.220,00	1.594.170,63
- ventes de l'exercice	(111.803,25)	(1.119.003,36)
- fin de l'exercice	<u>2.447.300,88</u>	<u>2.457.884,13</u>
Provision pour moins-values non réalisées		
- début de l'exercice	(88.612,98)	(75.044,81)
- reprise (dotation) de l'exercice	(13.979,11)	(13.568,17)
- fin de l'exercice	<u>(102.592,09)</u>	<u>(88.612,98)</u>
Valeur comptable fin de l'exercice	2.344.708,79	2.369.271,15

Les valeurs mobilières se composent, à la valeur comptable, de la façon suivante:

	2007	2006
Obligations	469.226,00	474.635,60
Actions	663.442,28	674.025,53
Fonds communs de placement	<u>1.212.040,51</u>	<u>1.220.610,02</u>
	2.344.708,79	2.369.271,15

La valeur boursière des valeurs mobilières au 31 décembre 2007 est de 2.629.761,01 EUR (2006: 3.058.760,68 EUR) et fait apparaître une plus-value non réalisée et non comptabilisée de 285.052,22 EUR (2006: 689.489,50 EUR).

6. Avoirs en banques. Les avoirs en banques se composent de la façon suivante:

	2007	2006
Comptes courants	31.080,83	123.680,58
Comptes à terme	<u>531.891,01</u>	<u>319.534,15</u>
	562.971,84	443.214,73

7. Dons. Les dons dépassant 1.000,- EUR et inscrits au bilan se composent de la façon suivante:

	2007	2006
Décès Ed Nicolay	4.059,62	4.059,62
Anniversaire Winter	1.215,00	1.215,00
	<u>5.274,62</u>	<u>5.274,62</u>

8. Dettes envers des établissements de crédit. La Fondation avait contracté différents prêts de préfinancement pour le Projet Lultzhausen qui ont été réorganisés en 2003 en un seul prêt qui ne sera entièrement remboursé qu'en 2022. Les valeurs mobilières ont été mises en nantissement et le compte à terme a été mis en gage.

9. Autres dépenses. Les autres dépenses se composent de la façon suivante:

	2007	2006
Frais administratifs	1.667,65	4.015,67
Frais divers		
Mémorial Carlo Hemmer	40,00	840,00
Anniversaire Rosch Kriepps	0,00	933,10
Achat mobilier de bureau	125,00	0,00
Projet Lultzhausen		
Intérêts	60.408,37	44.670,41
Correction de valeur nette	64.159,71	64.159,71
Investissements CAJL	54.950,66	55.000,00
Activités scolaires	2.700,00	900,00
Groupe Animateur	1.000,00	1.000,00
	<u>185.051,39</u>	<u>171.518,89</u>

Composition du conseil d'administration de la Fondation Carlo Hemmer pour l'exercice 2007

Nom et Prénom, Date de naissance / Lieu de naissance, Pays de naissance / Nationalité, Profession, Adresse, Fonction au sein du conseil d'administration

Ahlborn Henri, 16.1.1934 / Luxembourg, Luxembourg / Luxembourgeoise, Maréchal de la Cour e.r., 58, rue Bellevue, L-7214 Bereldange, Administrateur

Aschman Charles-Louis, 31.8.1953 / Luton, Grande-Bretagne / Luxembourgeoise, Employé privé, 13, rue Dante, L-1412 Luxembourg, Trésorier

Asselborn Jean-Claude, 25.8.1945 / Luxembourg, Luxembourg / Luxembourgeoise, Professeur, 59, bvd Salenty, L-2511 Luxembourg, Secrétaire

Hoff Roland, 17.12.1941 / Schifflange, Luxembourg / Luxembourgeoise, Employé privé e.r., 53, rue Rham, L-6142 Junglinster, Administrateur

Sinner Edouard, 25.7.1943 / Mersch, Luxembourg / Luxembourgeoise, Docteur-Ingénieur, 19, Grand-rue, L-7777 Bissen, Président

Référence de publication: 2008100056/2333/334.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12874. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

INREDE S.A. (International Nippon Real Estate Development & Finance S.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 36.485.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100279/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00103. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

MDNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 75.626.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100280/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00107. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Camsca, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 123.935.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDERCANGE, le 6 août 2008.

CAMSCA s.à r.l.

L-3918 MONDERCANGE

Signature

Référence de publication: 2008100284/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09880. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Vodafone International 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.088.

Le bilan consolidé de la société mère, Vodafone Group Plc, au 31 mars 2008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100308/1844/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10772. - Reçu 170,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Gia Abanico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 63.635.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RODANGE, le 6 août 2008.

GIA ABANICO sàrl

L-4807 RODANGE

Signature

Référence de publication: 2008100292/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09866. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

MOLLING Patrick Agence, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7253 Walferdange, 6, lwwert dem Geierpad.

R.C.S. Luxembourg B 118.726.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégé au 31 décembre 2007, ainsi que les résolutions de l'associé unique qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 24.7.2008.

MOLLING Patrick

Gérant

Référence de publication: 2008100305/8077/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02395. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Health Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100328/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00118. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 900.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 91 du 17 janvier 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100626/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02638. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: CHF 900.000,00.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.117.

La société a été constituée suivant acte reçu par maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2001 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 91 du 17 janvier 2002.
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100627/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02641. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Gavazza S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 124.140.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100628/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01980. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Elfe Productions S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 102.157.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100629/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01979. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

OFI Single Select, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 99.003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signatures

Référence de publication: 2008100625/13/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02470. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Patron Pipera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 122.758.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100630/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01977. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 99.004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Company Administration
Signatures

Référence de publication: 2008100624/13/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02464. - Reçu 106,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

LGIG CES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.780.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100214/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

ICPE s.à r.l., Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 21.307.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 2 mai 2001 que:
[...]

L'Assemblée générale décide de procéder à la conversion du capital social en euros; à cette fin, l'assemblée décide, en application de la loi du 10 décembre 1998 concernant la conversion du capital des sociétés luxembourgeoises en euros, d'augmenter le montant du capital social de son montant actuel de LUF 500.000.- (soit EUR 12.394.68), à EUR 12.500, la

différence étant prélevée sur les autres «réserves». L'augmentation du capital se fait sans émission de parts nouvelles; le pair comptable ainsi obtenu est de 25 euros pour les 500 parts de la société.

[...]

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008100266/3788/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Great Star Financial Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.365.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 19 juin 2008, que:

- Les mandats d'administrateur de Maître Alex SCHMITT, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de Madame Chantal KEEREMAN, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de Maître Jean STEFFEN, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008095600/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.228.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

1. L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

2. Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

Montbrun Révision Sàrl, "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008100183/1128/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Family Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.967.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 21 juillet 2008 à 16.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Michele AMARI, employé privé, né le 3 juin 1972 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Sébastien SCHAACK, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008100208/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

LaSalle Euro Growth II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.511.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100209/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Marwil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.590.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Marwil Luxembourg S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008100323/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01168. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Immobilière Contourdiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 40.282.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 1999

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 27 avril 1999 que:

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Jacques DONDELINGER, Ingénieur diplômé, demeurant à Dudelange, de son poste d'administrateur de la société avec effet à la date d'aujourd'hui. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques DONDELINGER de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008100269/3788/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Ori Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.419.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Monsieur Giovanni AVALLONE

Monsieur Jean QUINTUS

La société FIDUPAR S.A.

et de Monsieur Pierre SCHILL au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008100274/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Lease Jet Aviation, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.381.

—
Rectification du dépôt du 18/01/2008 Réf.: L080010290.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 LUXEMBOURG

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2008100350/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00078. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Service Station Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7546 Rollingen, 12, rue Alphonse Sinner.

R.C.S. Luxembourg B 95.456.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008100351/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08112. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Isolader Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Société d'Exploitation Ferroviaire S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 64.200.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100352/504/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12681. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société
tenue à Luxembourg le 16 juin 2008*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 juin 2008, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr. Vincent GOY, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mme Maud MARTIN, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- Mr. Renato MAZZOLINI, avec adresse au 3, avenue J.F. Kennedy, MC-98000 Monaco.

2. d'élire, en remplacement de Ernst & Young Luxembourg S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 6, rue Jean Monnet, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019, Ernst & Young S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008100491/1138/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

ECP TTL & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue le 27 juin 2008

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de réélire Ernst & Young S.A., ayant son siège social au n^o 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme
ECP TTL & CIE S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2008100492/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 18 juillet 2008

1. L'Assemblée a élu aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 30 juin 2008:

Administrateurs A:

- Monsieur Jean de Séverac, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75007 Paris;
- Natixis Luxembourg S.A., ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Administrateurs B:

- Monsieur Eric Biren, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Simone Cimino, demeurant au 22, Via Frisi, I-20052 Monza.

2. L'Assemblée a nommé Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 30 juin 2008.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008100493/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

E.M.E.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 21, rue Laach.
R.C.S. Luxembourg B 92.658.

Il résulte de l'assemblée générale en date du 21 avril 2008 la résolution suivante:

Monsieur Yves SMETS est rayé de sa fonction de gérant technique pour cause de décès.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008100497/8390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Laumor Partners (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.787.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé, en date du 19 mai 2008, d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Madame Marina Mottura, gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Laumor Partners (Sàrl) SICAR

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008100498/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

MGP Red Mountain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.124.

—
Extrait des résolutions des associés du 24 juin 2008

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey, gérant de classe A de la Société, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Suite au changement d'adresse de Monsieur Paul Raingold, gérant de classe B de la Société, sa nouvelle adresse est 60, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Suite au changement d'adresse de Madame Sharon Raingold, gérante de classe B de la Société, sa nouvelle adresse est 60, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour MGP Red Mountain S.à r.l.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008100495/3648/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Gedeam Real Estate and Tourism S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 132.464.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 juin 2008 au siège social

1. L'Assemblée générale accepte la démission de Mme Isabelle CLAUDE de son poste d'administrateur de catégorie «B» et de déléguée à la gestion journalière ainsi que la démission du commissaire ALTER AUDIT SARL.

2. - L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme administrateur de catégorie B»:

- Mr Christian TAILLEUR, employé privé, né le 17/05/1967 à Metz (France) avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

- L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement et en qualité de commissaire: ALTER DOM-COM SARL, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 133.127.

La fin du mandat du nouvel administrateur et du commissaire aux comptes interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année: 2013.

Luxembourg, le 20/06/2008.

GEDEAM REAL ESTATE AND TOURISM S.A .

Signature

Référence de publication: 2008100489/8697/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Ameras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.014.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu à Luxembourg le 25 juin 2008 que Monsieur Jean DUHAU de BERENX, administrateur, avec adresse professionnelle à 5-7, rue de Montessuy, F-75007 Paris, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la Société AMERAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100490/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Residenz Berdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 134.263.

AUSZUG

- Thomas Kostkiewicz, ist mit Datum vom 18, April 2008 von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats zurückgetreten

- Joram Moyal, ist mit Datum vom 18. April 2008 von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats zurückgetreten

- Stefan G. Rodenhorst, ist mit Datum vom 23. April 2008 von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats zurückgetreten.

Luxemburg, den 23. April 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008100488/7238/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03502. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Levhold Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.226.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mars 2008

1. M. Andrew PETTIT, administrateur de sociétés, né le 7 mars 1968 à GB-Cleethorpes, domicilié professionnellement à GB-London W1K 6TL, 20, Balderton Street, et M. Alain HEINZ, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés comme gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. M. Charles MEYER, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à L-Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et M. Bob FABER, né le 15 mai 1964 à L-Luxembourg, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés comme gérants de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEVHOLD GERMANY S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100485/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Ancaster International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.105.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 juillet 2008

La démission de M. Aidan BROOKS, demeurant à Portland House, North Circular Road, Limerick, Mandé, a été acceptée avec effet au 10 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ANCASTER INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100486/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Lorena A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.773.

—
Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Marc WILLER, administrateur de sociétés, demeurant au 8, rue Laure Mutschler, F-67150 Erstein, France;

- Monsieur Eric BRICOUT, administrateur de sociétés, demeurant 11, rue René Cassin, F-69140 Rillieux la Pape;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1528 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Jean-Luc WACK n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100477/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

IRI Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9552 Wiltz, 3, rue des Pêcheurs.
R.C.S. Luxembourg B 91.891.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IRI LUX SA

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008100673/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00851. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

New Home Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 78.364.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NEW HOME HOLDING SA

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008100671/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00849. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Anglo Platinum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008100669/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12467. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Martine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 111.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008100670/5770/12.

(080115909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Hidega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.104.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour HIDEGA SA

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008100682/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00863. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Kreizheck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.511.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KREIZHECK SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008100680/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00860. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Via Moda Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 59.231.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VIA MODA SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008100677/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00854. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Minit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008100676/212/12.

(080116524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

EUREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.699.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société EUREMIS Holding S.A., établie et ayant son siège social à B-4100 SERAING, Belgique, 1, avenue Greiner, Ici représentée par Monsieur Pierre MEYERS, agissant en sa qualité de administrateur-délégué

habilité à engager la société par sa seule signature, sur base de l'article 22 des statuts de la société du 14 mars 2002.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, dénomination, siège social, objet, durée**Art. 1^{er} . Forme, dénomination.** Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de «EUREMIS Luxembourg S.A.»

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ou par toute société ou personne à qui l'administrateur unique, ou cas en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de cent quatre-vingt-quatre millions six cent quarante-six mille euros (EUR 184.646.000,-), représenté par neuf millions deux cent trente-deux mille trois cents (9.232.300) actions ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires, adopté à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales des actionnaires. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration. L'/les actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de la Loi, contraindre l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration à convoquer l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 11h00.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'assemblée générale de l'/des actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Administration, commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de créer des catégories d'administrateurs.

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission-ou autrement, les administrateurs restants, élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le conseil d'administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du conseil d'administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du / des administrateur(s). L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ou encore l'administrateur délégué.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'assemblée générale peut décider de créer des catégories d'administrateurs, dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts entre la société et un administrateur, il doit informer le conseil d'administration et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, adoption des états financiers, affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'assemblée générale annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les administrateurs, les responsables et le commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique, ou en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2010.

Souscription - libération

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire toutes les actions et les avoir entièrement libérées comme suit:

La société EUREMIS Holding S.A., préqualifiée, a souscrit 9.232.300 actions de la Société, par apport en nature de 659.478 actions qu'elle détient dans le capital de la société Cockerill Maintenance & Ingénierie S.A., ci après «CMI S.A.».

En conséquence, EUREMIS Holding S.A. a souscrit à l'ensemble des actions de la Société par apport en nature de 659.478 actions qu'elle détient dans le capital de CMI S.A., ayant son siège social à B-4100 SERAING, Belgique, 1, avenue Greiner, inscrite auprès de la banque-carrefour des entreprises RPM Liège sous le numéro TVA BE 0422.362.447, lesquelles ont été transférées et acceptées par la Société.

Les actions de la Société sont entièrement payées par cet apport en nature.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie de l'acte de transfert de ces actifs.

Réalisation effective de l'apport

EUREMIS Holding S.A., ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- elle est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède le pouvoir d'en disposer;
- les transferts d'actions sont effectivement réalisés aujourd'hui;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Belgique et au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

EUREMIS Holding S.A. a émis un rapport d'évaluation par lequel elle évalue l'apport ainsi réalisé au montant total de cent quatre-vingt quatre million six cent quarante-six mille euros (EUR 184.646.000.-).

Une convention d'apport a d'ailleurs été conclue en date du 24 juillet 2008 entre la Société en formation et EUREMIS Holding S.A..

La comparante a encore exposé conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales qu'un rapport d'évaluation a été établi par Interaudit S.à r.l., réviseur d'entreprises, établie et ayant son siège social à Luxembourg, an date du 24 juillet 2008, dans lequel les actions apportées ont été décrites.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Intervention du conseil d'administration

Est alors intervenu Monsieur Pierre Meyers, préqualifié, au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société en formation.

Reconnaissant avoir été dûment informé à l'avance de l'étendue de sa responsabilité, le conseil d'administration accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, le transfert effectif des actifs, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Les rapports d'évaluation faits par les sociétés apporteurs, ainsi que le rapport émis par Interaudit S.à r.l., en vue de l'apport des actions dans le capital de C.M.I. S.A. à la Société resteront annexés aux présentes ainsi que les conventions d'apport passées entre ces dernières et la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 6.150,- (six mille cent cinquante euros), l'apport en nature bénéficiant de l'application de l'article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, en matière d'apport en nature.

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Bernard SERIN, né le 17 septembre 1950 à Le Pouget (France), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch, en qualité d'administrateur et de président du conseil d'administration;

- Monsieur Pierre MEYERS, né le 15 novembre 1948 à Liège (Belgique), administrateur de sociétés, demeurant à Trou du Renard 9, B-4671 Saive, Belgique;

- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Est nommé administrateur-délégué de la Société Monsieur Pierre MEYERS, préqualifié.

4. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B29.501.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2011.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MEYERS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 août 2008. REM 2008/1027. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 août 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008101023/218/306.

(080116272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.176.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'adresse du siège social de la Société.

Depuis le 16 juillet 2008, le siège social de la société se trouve au

- 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008100412/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.
